



Pour qui ?

- Elèves titulaires du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie

Pour ceux qui possèdent:

- Qualités morales : politesse, amabilité, discrétion, ...
- Qualités physiques : présentation, habileté manuelle, le sens des nuances, ...
- Qualités professionnelles : gestion, communication, dialogue, ...

Objectifs

Le titulaire du Brevet Professionnel Esthétique est un professionnel hautement qualifié dans les prestations de services du visage et du corps et apte à gérer une entreprise

Suite à la formation, l'élève passera toutes les épreuves du Brevet Professionnel sauf une. Cette épreuve pourra être évaluée lorsque l'élève aura validé deux années d'expérience professionnelle. Le B.P. est délivré aux candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves. Les candidats doivent être titulaires de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (A.F.P.S.) ainsi que de la formation U.V. pour valider l'examen B.P.

Contenu de la formation

ENSEIGNEMENT	HORAIRE
Biologie générale et appliqué	3h
Con. des produits / législation	2h
Technologie / Cosmétologie	1h
Technologie des locaux	1h
Physique-Chimie	2h
Vente des produits et services	1h
Ouverture sur le monde	2h
Techniques professionnelles	14h
Arts appliqués à la profession	2h
Ergonomie et qualité	2h
Comptabilité/gestion	5h
Devoir	1h

Stages en entreprise

Des périodes de formation en entreprise sont obligatoires pendant la formation pour une durée minimale de 16 semaines. Une attestation est exigée pour ces périodes, permettant ainsi la délivrance du diplôme.

Poursuites d'études

- Brevet de Maîtrise
- B.T.S. Esthétique cosmétique
- Spécialisations dans certains domaines tels le maquillage, l'onglerie, ...

Informations:

Cette formation ne dépend pas de l'Education Nationale, les élèves ne bénéficient pas du statut « Etudiant », et ne bénéficient pas de bourses nationales ni de subvention pour le transport.